



LES FAITS MARQUANTS DE LA CDP9 DE RAMSAR LUNDI 14 NOVEMBRE 2005

Les délégués à la CdP9 de Ramsar se sont réunis dans des sessions Plénières du matin et de l'après-midi pour l'examen et l'adoption de projets de résolutions et pour entendre les rapports du Comité de Vérification des Pouvoirs, du Comité sur les Finances et des sessions techniques. L'après-midi, le Président de l'Ouganda, Yoweri Museveni, s'est adressé à la CdP. Le Comité sur les Finances s'est réuni à deux reprises et les groupes de contact sur les valeurs culturelles et la grippe aviaire ont poursuivi leurs délibérations. La CdP a élu les membres du Comité Permanent au titre de la triennale 2006-2008.

PLENIERE

ALLOCATION DU PRESIDENT DE L'OUGANDA: Le Président ougandais, Yoweri Museveni, a mis en relief les menaces posées aux écosystèmes des zones humides qui couvrent 13 pour cent de la surface terrestre du pays et englobent le cours en amont du Nil, et a donné un aperçu sur les solutions possibles. Il a identifié les menaces suivantes: le déboisement et l'atterrissement des écosystèmes des zones humides; la conversion des zones humides en terres agricoles, y compris en parcs, exploitations et rizières; les ONG écologiques internationales, en raison de leur opposition au plan en matière d'énergie, qui, a-t-il précisé, ramène à une situation de dépendance totale vis-à-vis du bois de chauffage; et la prédominance de la population rurale et de l'agriculture en Ouganda. Il a mentionné les solutions suivantes: l'éducation universelle; des programmes de reboisement qui génèrent des revenus aux communautés locales; l'électrification à travers des projets d'énergie hydraulique, géothermique et solaire; et, l'industrialisation.

PROJETS DE RESOLUTIONS: Amélioration de la gestion de la Convention de Ramsar: Le CANADA a introduit son projet de résolution COP9 DR26, précisant qu'il vise à établir un Groupe de Travail sur la Gestion à petite échelle, gratuite et temporaire pour procéder à l'évaluation des mécanismes de prise de décisions de la Convention et formuler des recommandations pour la CdP10. Le délégué a également indiqué que le Secrétaire Général de Ramsar fera partie du Groupe, avec les Présidents et Vice-présidents du Comité Permanent et du GEST établis aux CdP8 et CdP9, les Présidents des Sous-groupes sur les Finances des CdP8 et CdP9, et les représentants des Parties intéressées et des Organisations Internationales Partenaires (OIP).

L'Australie a accueilli avec satisfaction le projet de résolution, pourvu que l'évaluation soit à petite échelle, autofinancée et inscrite dans un calendrier précis. Apportant son appui à la résolution, l'UE a suggéré que le groupe: intègre un expert externe; bénéficie d'un statut *ad hoc*; présente des rapports réguliers au Comité Permanent sur les progrès accomplis avant la CdP10; et, entreprenne une revue des réunions régionales. La Suisse a apporté son appui à l'UE, excepté pour ce qui est de l'expert externe proposé. Le Mexique a fait objection à la proposition de l'UE, mais a apporté son appui à l'idée de l'implication d'un expert externe. L'Equateur, appuyé par les Bahamas et le Suriname, a appelé à une représentation régionale équitable. Le

Secrétaire Général Peter Bridgewater a souligné que le groupe ne devrait pas avoir d'implications de coût pour le Secrétariat, qui risqueraient de limiter la participation régionale.

Désignation et gestion des sites Ramsar [transnationaux] [transfrontières]: Bridgewater a introduit le projet de résolution COP9 DR6, indiquant que ce dernier sera placé entre crochets et déferé à la CdP10 pour poursuite d'examen, et qu'en attendant, le Secrétaire Général mènera des consultations avec l'UICN sur les implications, au plan juridique, au plan de l'immigration et autres, de l'établissement de sites transfrontières. Le LESOTHO et le SENEGAL ont fait part de leurs réserves concernant le renvoi du projet de résolution à la CdP10 alors que les activités sont en cours sur les sites [transnationaux] [transfrontières]. Le SALVADOR a réitéré ses réserves à l'égard du projet de résolution. Ces observations devant être reflétées dans le rapport de la CdP9, les délégués ont décidé de transmettre le projet de résolution à la CdP10.

La TURQUIE a réitéré les réserves exprimées aux CdP7 et CdP8 de Ramsar, au sujet de la gestion des bassins fluviaux, qu'elle estime être extérieure au champ de compétence de Ramsar. Le délégué a fait état des réserves de son pays à l'égard des projets de résolutions concernant les directives scientifiques et techniques supplémentaires concernant l'application du concept de l'utilisation rationnelle, de Ramsar (COP9 DR1), l'engagement de la Convention dans les processus multilatéraux en cours traitant de la question de l'eau (COP9 DR3), et la désignation et la gestion des sites Ramsar [transnationaux] [transfrontières] (COP9 DR6), demandant que ces réserves soient intégrées dans le rapport de la CdP9.

Directive concernant le traitement des sites ou de Parties des sites Ramsar qui ne répondent plus aux Critères régissant la désignation: Au sujet du projet de résolution COP9 DR7 Rev.1, l'INDE a souligné que les directives de la résolution ne devraient pas empiéter sur les droits souverains de la Partie contractante. Cette réserve devant être intégrée dans le rapport de la CdP9, le projet de résolution a été adopté sans autre amendement.

Utilisation du terme "Secrétariat de Ramsar": Au sujet du projet de résolution COP9 DR11 Rev.1, les délégués ont débattu du libellé faisant référence aux "organes appropriés," l'UE favorisant l'utilisation du terme "organisations internationales," la SUISSE affirmant que "organes" est le terme correct qui se réfère à des centres juridiques et non au pays hôte, et d'autres, proposant des versions alternatives. Le MALI, appuyé par l'UE, a suggéré l'insertion d'un nouveau paragraphe éclaircissant le statut de la Convention de Ramsar en tant que traité intergouvernemental, composé d'Etats souverains. Le JAPON a suggéré que le Secrétaire Général présente à la CdP-10, par le biais du Comité Permanent, un rapport sur les progrès accomplis. La NAMIBIE a remis en question les implications de coût associées à la résolution. Au terme de ces discussions, le Secrétariat a annoncé que la résolution sera soumise à une deuxième révision.

Etablissement du Fonds de dotation de Ramsar en tant que mécanisme pour l'alimentation du Fonds des Petites Subventions: Bridgewater a introduit le projet de résolution COP9 DR14 Rev.1, signalant que les modifications de fonds opérées dans le libellé appelant à s'assurer que des sources de financement sont recherchées pour les pays en développement, n'ont pas modifié la visée de la résolution. Le GHANA, appuyé par le JAPON, l'ARMENIE et le CANADA, a suggéré d'ajouter la formule "pour



toutes les régions." Mettant en relief les contraintes en matière de financement, l'IRAN, appuyé par ISRAEL, a demandé que la décision mentionne la région asiatique de manière spécifique. Bridgewater a indiqué que les réserves de la région seront mentionnées dans le rapport de la CdP9, et le projet de résolution a été adopté.

Statut des sites Ramsar d'importance internationale: Le Secrétariat a introduit les divers amendements apportés au projet de résolution COP9 DR16 Rev.1, invitant les Parties à soumettre au Rapporteur, leurs mises à jour concernant les sites. Le SALVADOR, la FEDERATION DE RUSSIE, la JAMAÏQUE et la ROUMANIE ont présenté des mises à jour sur la situation nationale. Le LESOTHO a souhaité avoir des éclaircissements sur l'Annexe consacrée aux Documents d'Information manquants concernant Ramsar, le PORTUGAL suggérant qu'à l'avenir, un tableau illustrant les données manquantes, soit intégré dans l'Annexe. Le paragraphe exprimant des réserves concernant le nombre de rapports de parties tierces, reçus par le Secrétariat, a été supprimé, comme suggéré par l'ARGENTINE. Le CANADA, la SUISSE, l'IRAN, le SALVADOR et l'AUTRICHE ont fait objection à une deuxième demande de l'ARGENTINE, de supprimer le sous-paragraphe appelant à présenter des rapports sur les modifications survenues dans le caractère écologique. La résolution a été adoptée avec ces amendements.

Réexamen des décisions de la CdP: Le Secrétariat a soumis le projet de résolution COP9 DR18 Rev.1, pour adoption par la CdP, précisant qu'il renferme de nouvelles dispositions soulignant que le Secrétariat, le GEST et le Comité Permanent devraient procéder à un réexamen des recommandations et les résolutions formulées depuis la CdP1, axé sur les avis contradictoires ou redondants émis sur les politiques, mais pas sur le texte de la Convention lui-même. Il instruit également le Secrétariat à élaborer le cahier des charges et de déterminer les pourvoyeurs de services, pour examen et approbation par le Comité Permanent, et décrit la procédure à suivre lorsqu'une contradiction est identifiée. Le Secrétariat a souligné que les coûts supplémentaires éventuels seraient honorés à travers des fonds extrabudgétaires. Suite à des suggestions avancées par le ROYAUME-UNI et l'ARGENTINE, le texte a été simplifié de manière à stipuler que les résultats de ce réexamen seront soumis à la considération de la CdP10. Le ROYAUME-UNI et l'Australie ont encouragé uniquement la désignation des pourvoyeurs de services, selon ce qu'il convient. La résolution a été adoptée telle qu'amendée.

Groupe de Veille sur les CESP: Le Secrétariat a soumis le projet de résolution COP9 DR19 Rev.1 pour adoption par la CdP. L'Australie a signalé des incompatibilités dans la traduction des termes "supervision" et "information," demandant leur remplacement par "suivi" et "communication des données." Le Mexique a demandé l'insertion d'une référence explicite au fait que le Groupe doit présenter ses rapports au Comité Permanent, et l'IRAN a souligné l'importance de la traduction des matériels du Groupe dans les langues officielles de la Convention et d'autres encore. Ces remarques devant être intégrées dans le rapport de la CdP9, la résolution a été adoptée.

Importance des symposiums régionaux sur les zones humides dans l'application effective de la Convention: Le Secrétariat a introduit le projet de résolution COP9 DR20 Rev.1. Le projet a été adopté par la CdP avec des amendements mineurs.

Planification et gestion intégrée inter-biome des zones humides, en particulier dans les petits Etats insulaires en développement: Le Secrétariat a introduit le projet de résolution COP9 DR21 Rev.1, et la CdP a adopté la résolution sans amendement.

RAPPORTS: Rapport du Comité de Vérification des Pouvoirs: Le Président du Comité, Ken Brock (Canada), a introduit l'Annexe I du rapport de la CdP9, signalant que 116 Parties contractantes ont fourni des lettres de créance valides. Les délégués ont convenu que le processus de vérification des pouvoirs reste ouvert jusqu'au mardi 15 novembre, 12 h, pour permettre aux Parties de parachever leur inscription.

Rapports des sessions techniques: Les délégués ont entendu des rapports concernant les deux sessions techniques tenues samedi 12 novembre. Kemi Awoyinka, de 'Wetlands International', a présenté les résultats de la session consacrée à l'application du principe d'utilisation rationnelle dans la gestion intégrée des eaux, et Tobias Salathé, du Secrétariat de Ramsar, ceux de la session consacrée à la culture et aux connaissances dans la gestion des zones humides.

Rapport du Comité sur les Finances: Le Président Trevor Swerdfager (Canada) a présenté un rapport sur les progrès accomplis dans la discussion des questions financières et

budgétaires (COP9 DR13), menée au sein du Comité, qui s'est réuni à deux reprises, au cours de la journée, pour examiner l'affectation des fonds dans la proposition de budget au titre de la triennale 2006-2008.

Il a rapporté qu'en réponse au déficit budgétaire de chaque année fiscale, les discussions se sont focalisées sur la détermination des réductions devant être opérées pour équilibrer le budget dans les domaines tels que: la base des données de Ramsar, la communication, les initiatives régionales et les frais de fonctionnement du GEST. Le Président Swerdfager a déclaré qu'un projet de résolution final COP9 DR13, basée sur une augmentation budgétaire de quatre pour cent serait présenté à la Plénière, pour adoption, mardi 15 novembre.

ELECTION DES PARTIES AU COMITE PERMANENT

Les parties suivantes ont été sélectionnées pour représenter les six régions de Ramsar: Samoa, pour l'Océanie; les Etats-Unis, pour l'Amérique du Nord; les Bahamas, le Salvador et l'Equateur pour les Néo-tropiques; l'Autriche, la République Tchèque, la Géorgie et la Slovaquie, pour l'Europe; le Bénin, le Gabon, le Kenya et le Malawi, pour l'Afrique; et, la Chine, l'Iran et la Thaïlande, pour l'Asie. L'Ouganda siègera également au Comité Permanent, au titre de pays hôte de la CdP9, joint par le pays hôte de la CdP10, lorsqu'il sera sélectionné par la CdP.

GROUPES DE CONTACT

ANNEXE B DE DR1 ET DR 22: Après des heures de discussions de groupe de contact sur le Cadre Stratégique révisé et sur les lignes directrices devant encadrer l'élaboration future de la liste des Zones Humides d'Importance Internationale (COP9 DR1 Annex B, Rev. 1), les délégués sont parvenus à un texte de compromis sur les directives concernant les zones humides artificielles et le terme "quasi-naturelle" qualifiant le type de zone humide auquel s'appliquerait le Critère 1, et la suppression du tableau illustrant les avantages fournis par les écosystèmes. Les délégués se sont accordés, entre autres, sur le libellé consacré au fait que les mesures doivent être compatibles avec les droits et obligations inscrits dans le cadre des accords internationaux, figurant dans la résolution concernant les valeurs culturelles (COP9 DR22).

LA GRIPPE AVIAIRE: Le groupe de contact s'est réuni dans la soirée pour poursuivre l'examen du projet de résolution COP9 DR25 Rev.1. Le groupe a amendé la résolution avec d'autres observations, y compris: ajout du mot "captifs" qualifiant les mots "oiseaux"; suppression du paragraphe appelant à la fourniture de données concernant des exemples de mortalité des oiseaux d'eau, aux autorités nationales; et, demande d'un rapport consacré au Secrétariat de Ramsar et au travail du GEST avec les agences pertinentes, à la CdP10.

DANS LES ALLEES

Lundi matin, les délégués se sont réveillés sur la nouvelle que le Président ougandais allait finalement s'adresser à la CdP dans l'après-midi. Pour se rendre des allées du Centre touristique de Speke, à la Salle des Plénières, ils se sont retrouvés aux prises avec les mesures de haute sécurité imposées sur les lieux, et forcés de se séparer de leurs téléphones et de leurs ordinateurs portables et même de leurs briquets. Pour ceux qui ont réussi à parvenir à temps à la Plénière, l'allocation présidentielle a fourni une vue franche sur les causes profondes de l'érosion des zones humides, ainsi que des solutions réalisables, dont chacune était accentuée d'anecdotes portant sur des sujets allant des habitudes diététiques des équipes américaines de basket-ball à des citations tirées de Genesis XI:4.

S'agissant des questions de fond, les choses semblent avoir progressé de manière beaucoup plus normale dès que les téléphones portables ont été rendus, et que les chefs de délégation ont été en mesure de recevoir des instructions de leurs capitales respectives. La session de clôture de la CdP s'annonçant dense, les délégués se sont montrés plus enclins à des compromis sur, sans doute, la question la plus débattue de la CdP9: les valeurs culturelles dans la désignation des sites de Ramsar, et sont parvenus à parachever le projet de résolution concernant la grippe aviaire. Il semble que la CdP9 a réussi à éviter des séances de négociations nocturnes tardives, au grand plaisir du Secrétariat mais, sans doute, au déplaisir de certains adeptes des négociations. La dernière journée de la CdP révélera si cela est bien vrai.

SYNTHESE ET ANALYSE DU BNT: Le compte rendu final du *Bulletin des Négociations de la Terre* consacré à la CdP9 de Ramsar sera disponible en ligne, vendredi 18 novembre 2005, à: <http://www.iisd.ca/ramsar/cop9/>